

*Affaires courantes***LE PORT DE VANCOUVER**

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Les Britanno-Colombiens ont été outrés de la proposition du gouvernement libéral, appuyée par le Parti réformiste, visant à privatiser le service de police de Ports Canada dans le port de Vancouver.

Étant donné l'impact négatif de cette mesure sur le contrôle de la contrebande et des autres crimes dans le port de Vancouver et l'opposition très vive des collectivités concernées par ce plan, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il ne mettra pas en oeuvre ce plan honteux de privatisation de la police de Ports Canada à Vancouver, que le Parti réformiste de la Colombie-Britannique a appuyé?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, c'est incroyable qu'un député de la Colombie-Britannique affirme de telles choses lorsqu'on sait à quel point les gens de cette province attachent de l'importance au fait de pouvoir gérer les installations du port de Vancouver, le plus grand et le plus actif du Canada. Ils demandent depuis des années le droit d'exploiter eux-même le port, de prendre en Colombie-Britannique, à Vancouver, les décisions concernant ce port.

Il s'agit d'une opération de plusieurs millions de dollars ayant un potentiel énorme. Le député intervient à la Chambre en sa qualité de parlementaire représentant une région de la Colombie-Britannique pour dire au gouvernement du Canada «confiez-nous la gestion du port, créez une organisation autonome responsable de toutes les décisions concernant le port», mais il nous demande ensuite de conserver la responsabilité des 43 policiers qui surveillent un ensemble de cette envergure.

Si les gens de la Colombie-Britannique et de Vancouver veulent exploiter eux-mêmes le port de Vancouver, ils ont certainement toute la compétence voulue pour assumer la responsabilité de la surveillance policière de ce port.

* * *

LA PLAN DE PAIX

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Même si un plan de paix visant à mettre fin à la lutte armée en Bosnie-Herzégovine a été conclu le 21 novembre, il y a encore bien des gens qui souffrent des effets du conflit.

Le ministre peut-il dire à la Chambre comment son ministère a réagi à la crise?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Le rôle que nos casques bleus ont joué dans cette partie du globe est bien connu et reconnu tant au Canada que sur la scène internationale.

En plus d'envoyer des troupes de maintien de la paix et de fournir une aide financière, le Canada a également tenu à jouer un rôle sur le plan de l'immigration et des réfugiés. L'assouplissement des critères a permis à des citoyens de l'ex-Yougoslavie, qui étaient en visite, de retrouver leurs familles. Depuis 1992, on a pu accorder le droit d'établissement à 7 000 personnes. Quelque 18 000 réfugiés en provenance de ce coin du globe ont été pris en charge par le gouvernement et le secteur privé.

Au mois d'août dernier, quand le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a lancé un appel en faveur de 5 000 personnes, le Canada s'est engagé à en accueillir 10 p. 100, soit environ 500, outre les autres mesures déjà prises. Voilà qui reflète l'engagement clair et constant du Canada envers les gens dans le besoin.

Le Président: Cela met fin à la période des questions. J'ai remarqué tout à l'heure que l'on avait soulevé la question de privilège. Comme vous le savez, dès que prend fin la période des questions, je donne la parole aux députés qui veulent soulever la question de privilège.

Je voudrais dire à la députée d'Ottawa-Ouest que, faute de temps, j'entendrai sa question de privilège demain.

AFFAIRES COURANTES

• (1505)

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

* * *

[Traduction]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le rapport de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth sur le 19^e colloque régional qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, du 24 au 26 novembre 1995.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE**

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le 109^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la demande faite par le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, qui souhaitait modifier son titre anglais pour s'appeler plutôt le Stan-